

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N°12-03-09

Objet : Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases : subventionnement FEDER.

Rapporteur : M. BELHADDAD , Adjoint au Maire

Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal approuvait le programme d'efficacité énergétique dans les gymnases pour un montant de cinq millions d'euros TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 12 juillet 2011.

Le groupement d'entreprises DEMATHIEU & BARD, ASSIST et SSI Energy a été retenu pour la réalisation de ces travaux qui seront exécutés d'avril à septembre 2012.

L'objectif principal est de réduire de 50% les consommations de chauffage et de 30% les consommations énergétiques de chaque gymnase en énergie primaire en référence à la consommation conventionnelle initiale avant travaux.

Ce projet est susceptible d'être éligible au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 35% du montant hors taxes des dépenses éligibles (isolation thermique des parois, équipements de ventilation....). Le montant escompté de la subvention est de l'ordre de 990 000 €.

Il est à préciser que si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la Ville de Metz doit s'engager à augmenter d'autant sa participation.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2011 approuvant le programme d'efficacité énergétique dans les gymnases,

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz en date du 30 avril 2009 portant délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT

Les dispositions du FEDER permettant aux collectivités de présenter un dossier de demande de subvention au titre des travaux d'efficacité énergétique et énergies renouvelables (mesure B11),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE SOLICITER** auprès du FEDER une subvention au titre de la réduction des consommations énergétiques en énergie primaire,
 - **DE S'ENGAGER**, si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, à augmenter d'autant sa participation.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : service « Equipements Sportifs »
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ